



N° 54

Séance du 13/11/2019

Objet : Dépenses engagées antérieurement au transfert du projet de réhabilitation de la piste de Mroalé.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 38
Présents : 12
Nombre suffrages : 13

Date de convocation :
08/11/2019

Date d'affichage :
08/11/2019

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

Et affichage du :

L'Assemblée délibérante s'est réunie le 13/11/2019 à 17h30 pour une deuxième fois, après une première convocation le 08/11/2019 sans atteindre le quorum prescrit par la loi, dans ses locaux de Mroalé sous la présidence de M. ANTOYISSA Zaïnoudine.

Etaient présents :

M. ANTOYISSA Zaïnoudine, M. MAHAMOUD Hadhurina Soufiani, M. ATTOUMANI Harouna, M. SAID Mohamed Barrabé, M. HAROUNA Zaïdani, M. ABDALLAH Saïd, M. YOUSOUFOU Soulaïmana, Mme ABDOU COLO Nassuhati, M. HAIDAR Mohamed El-Amine, Mme BACAR Inchaty Soilihi, M. HAMIDOU Mouhamadi Ali, et M. MROIVILI Mouhamadi Moindjié.

Etaient absents :

Mme ABDOU-MADI Sandati, M. ALI-MALLOU Assani, M. ATTOUMANI Issoufi, M. AHMED-COMBO Ali, Mme MADI ASSANI Binti, Mme MAHADI Salima, M. MADI Saïd, M. MATTOUR Abdullah, Mme MROIVILI Amina Moilim, Mme DOUKAINI Kamaria, Mme SAINDOU Dhoirifia, M. HAMADA Dahalane Patrick, Mme BAMANA Anchya, M. SAID Moinécha, Mme AHMED Fatima, M. ANTOINE Ibrahim Salim, Mme AHMED Aïda, Mme CHANFI Dahabia, M. ABDOU Mikidachi, M. IBRAHIMA SAID Maanrifa, M. KAMARDINE Mansour, Mme MAHAMOUDOU Laouia, Mme MASSIALA Sadanati, Mme ALI Fatima, Mme MVOULANA Chakila Laila et M. MIKIDADI Madihali.

Procuration : Mme Anchya BAMANA a donné procuration à M. Harouna ZAIDANI ;

Etaient excusés :

Secrétaire de séance : M. SAID Mohamed Barrabé.

Par délibération n° 24 du 30/05/2019, le conseil de la 3CO a validé le transfert à la 3CO du projet de réalisation de la piste agricole de Mroalé initialement initié par la commune de TSINGONI. Mais, aujourd'hui un problème se pose : en voulant faire avancer le dossier, le bureau d'étude ETG qui réalise les études refuse de collaborer avec la 3CO tant que ses factures en souffrance ne soient réglées. Voici les données :

ETG est détenteur d'un marché d'études dont l'objet est la réhabilitation et l'extension de la piste de M'Roalé-Commune de Tsingoni pour un montant de **118 500 €**. Il lui a été notifié par la commune de Tsingoni le 13/03/2017.

La part de l'enveloppe prévisionnelle du maître de l'ouvrage affectée aux travaux est fixée à 1 100 000 €.

Taux de rémunération de ETG est de 10,77%.

Les éléments de missions de ETG sont les suivants (AVP, PRO, ACT, VISA, DET, AOR,IPD,EI,TTG,GEO).

Dans ce marché d'études, ETG a co-contracté avec :

- ESPACES dans les phases IPD et EI pour un montant de 17 800 €
- Et GRG dans la phase TTG pour un montant de 17 400 €

La part qui revient à ETG est donc de : 83 300 €.

ETG a sous-traité avec OCEA CONSULT pour **l'expertise faune et milieu aquatique** pour un montant de 11 687,50 €.

Liste des factures en souffrance :

| N° Marché | N° décompte | N° Facture | Date | Montant | Mission livrée | Taux avancement |
|-----------------|-------------|--------------|------------|-----------------|----------------|-----------------|
| 16/2017TSING | 1 | 0080/08/2017 | 01/08/2017 | 17 400 € | TTG | 15% |
| 16/2017TSING | 2 | 0081/08/2017 | 01/08/2017 | 9 360 € | EI | 23% |
| 16/2017TSING | 3 | 0103/09/2017 | 25/09/2017 | 16 640 € | GEO | 37% |
| 16/2017TSING | 4 | 0084/06/2018 | 27/06/2018 | 15 640 € | EI et AVP | 50% |
| TOTAL A Payer : | | | | 59 040 € | | |

Le conseil communautaire est alors invité à se prononcer sur la prise en charge par la 3CO de ces factures en souffrance afin de débloquer la situation sachant que la commune de TSINGONI est en difficulté budgétaire et de trésorerie.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'accepter la prise en charge des factures en souffrance indiquées dans le tableau précité.



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Fait à TSINGONI, le 13/11/2019.

Le Président,

M. Zaïnoudine ANTOYISSA

